



Section juridique et consulaire

**Rendez-vous obligatoire
veuillez appeler 01 53 64 76 66**

Frais d'établissement du visa: gratuit

**Délai de traitement : 2 à 10 jours, éventuellement
plus dans certains cas**

Adresse visiteurs :

28 rue Marbeau
75116 Paris
Métro
Ligne 1, Porte Maillot, sortie n° 5
Ligne 2, Porte Dauphine
info@paris.diplo.de

Situation en mai 2012

Visa pour regroupement familial vers un ressortissant d'un pays membre de l'UE ou d'entrée en Allemagne en tant qu'accompagnant d'un ressortissant d'un pays membre de l'UE

Remarque: Si vous êtes en possession d'une **carte de séjour délivrée aux membres de famille des citoyens de l'UE, une demande de visa n'est pas nécessaire. L'autorisation de séjour en Allemagne peut être sollicitée directement auprès du service des étrangers de la localité allemande concernée.**

Les demandeurs doivent se présenter en personne à la section juridique et consulaire de l'ambassade munis des documents suivants :

- 1 formulaire de demande de visa dûment rempli
- 1 photo d'identité récente

ainsi que l'original et **deux (2) photocopies des pièces suivantes :**

- **passport** en cours de validité
- **titre de séjour français** en cours de validité
- **acte de mariage**
(sur formulaire plurilingue ou accompagné d'une traduction assermentée ; les actes de mariage en provenance de pays non européens devront, le cas échéant, être légalisés.)
- **contrat de travail** du conjoint vivant en Allemagne
- attestation d'affiliation à une **assurance maladie** pour l'Allemagne

En outre, si le conjoint réside déjà en Allemagne :

- **son attestation de résidence (*Meldebescheinigung*)**

Les **enfants mineurs** accompagnant le demandeur doivent déposer leur propre demande de visa et fournir, en sus des documents précités, leur acte de naissance (sur formulaire plurilingue, le cas échéant légalisé). La demande devra être signée par les deux parents titulaires de l'autorité parentale.

Dans certains cas, des documents supplémentaires pourront être exigés.

Les dossiers de demande incomplets (photocopies ou documents originaux manquants) ou envoyés par courrier postal ne pourront être traités.

Clause de non-responsabilité : Toutes les données contenues dans cette note sont fondées sur les informations et expériences dont disposent les missions diplomatiques et consulaires allemandes en France au moment de sa rédaction. Celles-ci déclinent toute responsabilité quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.